

CULTURE**Médiathèque**

Convention de partenariat avec l'EHPAD l'Orangerie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de ses missions de service public, la Bibliothèque-médiathèque est tenue de veiller à toucher tous les publics de son territoire sans exclusion, y compris les personnes âgées dépendantes ne pouvant se déplacer dans ses murs. Conformément au projet d'établissement, la Bibliothèque-médiathèque se doit de mettre en place des actions en direction des publics dits « empêchés » en se déplaçant dans les lieux de résidence où sont organisés des dépôts temporaires de documents.

La résidence l'Orangerie qui a ouvert ses portes fin 2013 accueille près de 140 personnes âgées. Un certain nombre de ces résidents sont en capacité de lire ou d'écouter de la musique, des textes lus mais ne peuvent se rendre dans les médiathèques.

Les bibliothécaires organisent à la demande de l'EHPAD l'Orangerie un dépôt mensuel de documents, les premiers mercredis du mois, entre 16h30 et 17h30.

Ce partenariat développé entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'EHPAD l'Orangerie renforce le lien social et lutte contre les exclusions culturelles.

Afin de garantir les interventions des bibliothécaires municipales auprès des résident-e-s de l'EHPAD, il y a lieu de formaliser ce partenariat au travers d'une convention.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec l'EHPAD l'Orangerie.

P.J. : convention

CULTURE

21) Médiathèque

Convention de partenariat avec l'EHPAD l'Orangerie

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la bibliothèque – médiathèque veille à toucher tous les publics de son territoire sans exclusion, y compris les personnes âgées dépendantes ne pouvant se déplacer dans ses murs,

considérant que dans ce cadre, l'EHPAD l'Orangerie a sollicité la ville pour que des bibliothécaires organisent un dépôt mensuel de documents auprès de ses résidents,

considérant l'intérêt pour la Ville de développer un partenariat permettant de renforcer le lien social et de lutter contre les exclusions culturelles,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat afin de formaliser les interventions des bibliothécaires municipales au sein de l'établissement l'EHPAD l'Orangerie,

vu la convention de partenariat, ci annexée,

DELIBERE

A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'EHPAD l'Orangerie concernant le cadre d'interventions des bibliothécaires municipales auprès des personnes âgées dépendantes et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférant.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015